

**La Truite Sulpicienne et Béninoise**  
**Assemblée Générale**  
**21 Février 2015**  
**Salle des Associations de Saint-Souplet**

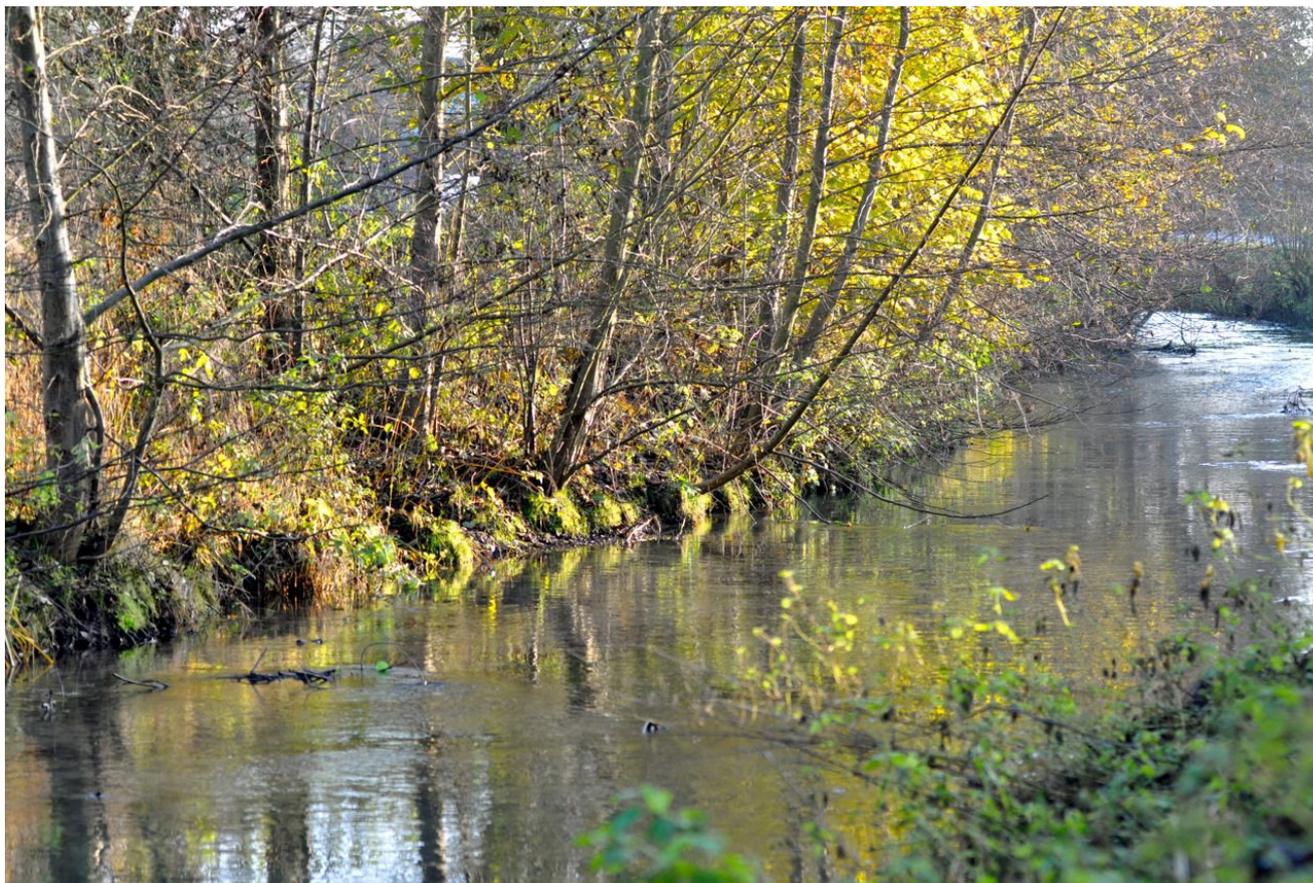


# BILAN FINANCIER 2014

<b>RECAPITULATION 2014</b>			
REPORT ACTIF NET 31/12/13			8548,62 €
RECETTES DE L'EXERCICE 2014			1664,16 €
TOTAL			10212,78
DEPENSES DE L'EXERCICE 2014			1256,01 €
ACTIF NET AU 31/12/14			8956,77 €
REPARTITION DE L'ACTIF			
En compte bancaire			467,08 €
En compte C.C.P.			1250,67 €
Compte épargne			7229,44 €
Divers			9,58 €
ACTIF NET 2014			8956,77 €

Monsieur Christian Meysonnier donne le quitus au bilan 2014

# Mise au Vote du bilan financier



Le bilan financier de l'année sera transmis aux communes de Saint-Benin et de Saint-Souplet ainsi qu'à la FDAAPPMA59

# INFORMATIONS



**Les cartes de pêche sont en vente uniquement sur le site**

**[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)**

Outre l'acquisition d'une carte de pêche d'une des AAPPMA du département, l'internaute pourra télécharger en ligne son guide de pêche, se renseigner sur le réseau associatif auquel il adhère et même s'inscrire à des newsletters !

**Les avantages sont très nombreux :**

A tout moment (24h / 24) et en tout lieu (disposant d'une connexion internet)

Impression de la carte à domicile

Meilleure visibilité sur les produits existants

Environnement et paiement sécurisés

En cas de perte de la carte, possibilité de réimpression par le pêcheur

Le pêcheur peut recevoir des informations ciblées de son AAPPMA et de sa Fédération (mailings, actualités).

Le renouvellement de la carte est simplifié.

Possibilité de paiement en 2 fois à partir de 85 euros d'achats

# Cartes de pêche 2015

## CARTES SAISONNIERES

Carte « Journalière »  disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche.	CPMA	3.20
	Fédération	8.40
	AAPPMA	4.40
	<b>TOTAL</b>	<b>16 euros</b>
Carte « Hebdomadaire » avec le timbre CPMA  Validité 7 jours consécutifs, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche.	CPMA	12.30
	Fédération	14.20
	AAPPMA	5.50
	<b>TOTAL</b>	<b>32 euros</b>
<b>Carte « Hebdomadaire » sans le timbre CPMA</b> qui a été acquitté par ailleurs  Validité 7 jours consécutifs, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche.	CPMA	0
	Fédération	14.20
	AAPPMA	5.50
	<b>TOTAL</b>	<b>19.70 euros</b>



## CARTES ANNUELLES



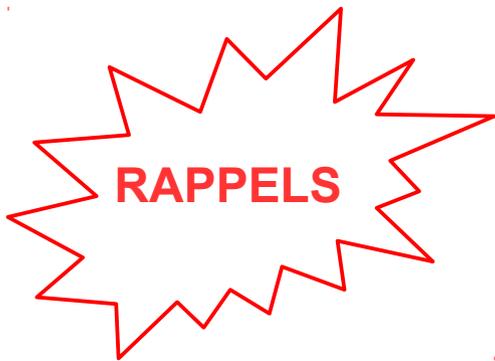
Carte annuelle « Interfédérale »  1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche. <b>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</b> Domaine public fluvial et Domaine particulier souscrivant aux accords de réciprocité départementale  1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories dans 91 départements (AAPPMA réciprocitaires des 37 départements de l'EHGO et des 37 départements du CHI et des 17 départements de l'URNE)	Groupement réciprocitare	25.00
	CPMA	33.80
	Fédération	30.70
	AAPPMA	5.50
	<b>TOTAL</b>	<b>95 euros</b>
Carte annuelle « Personne Majeure »  1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche. <b>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</b> <b>Domaine public fluvial et Domaine particulier souscrivant aux accords de réciprocité départementale</b> 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories	CPMA	33.80
	Fédération	30.70
	AAPPMA	5.50
	<b>TOTAL</b>	<b>70 euros</b>
	Carte annuelle « Personne Mineure »  Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche. <b>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</b>	CPMA
Fédération		8.30
AAPPMA		4.50
<b>TOTAL</b>		<b>15 euros</b>
Carte annuelle « Découverte » <b>1 ligne</b>  Jeune de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche. <b>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</b>		CPMA
	Fédération	2
	AAPPMA	3.50
	<b>TOTAL</b>	<b>6 euros</b>
	Carte annuelle « Découverte femme » <b>1 ligne</b>  Toute femme 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche. <b>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</b>	CPMA
Fédération		14.20
AAPPMA		5.50
<b>TOTAL</b>		<b>32 euros</b>
Timbre URNE réciprocité seul  Donne le droit de pêcher à quatre lignes dont deux au carnassier sur les lots de pêche offerts à la réciprocité, domaine public et domaine particulier des associations signataires de la charte.  Uniquement pour les titulaires d'une carte « Personne Majeure ».		Groupement réciprocitare
	<b>TOTAL</b>	<b>30 euros</b>

## **Date d'ouverture**

**Du samedi 14 mars 2015 au 4 octobre 2015 inclus**

**Pêche autorisée tous les jours  
sauf les jours d'empoisonnement**

**« prélèvement des truites fario interdit »**



**Hameçon simple sans ardillon**

**Appâts artificiels uniquement**

**Pas de pâte ni de pain**

**Les truites fario seront remises à l'eau**

**Manipulation des truites avec précaution**

# Extraits de l'arrêté préfectoral 2015 pour l'exercice de la pêche

Considérant que le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles 2005-2010 indique que les « *populations de truite fario sont très fragilisées dans le département du Nord, il convient dès à présent de mettre en œuvre une politique ambitieuse, permettant de préserver l'espèce actuellement en danger d'extinction* » ;

Considérant, tel que mentionné dans le recueil de données piscicoles sur la période 2008-2010, que la truite fario est cantonnée à certains bassins versants, il convient donc de limiter les prélèvements pour cette espèce sur les bassins de la Selle, la Hante et la rivière du Pont de Sains, en conformité avec les plans de gestion piscicoles des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA);

Considérant que la taille correspondant à la maturité sexuelle des truites fario est d'au moins 25 cm dans les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie du département du Nord, et qu'elle est supérieure à 25 cm sur la rivière Selle ;

Article 7 – Le prélèvement de la truite fario est interdit :

- sur « La Hante » dans sa partie française,
- sur les tronçons de la rivière Selle et de ses affluents situés entre la limite de département sur la commune de SAINT SOUPLET et la limite communale de SAINT-PYTHON / HAUSSY,
- sur la rivière du Pont de Sains et de ses affluents, entre l'exutoire de l'étang du Hayon jusqu'à la confluence avec l'Helpe Mineure.

Sur ces tronçons, toute truite fario pêchée sera donc remise à l'eau vivante et l'utilisation d'ardillons sur les hameçons est interdite ou alors ceux-ci devront être écrasés.

Truite fario : No Kill



Truite Arc-en-ciel : 3 par jour de pêche



# Garderie



Le règlement de l'AAPPMA est en ligne sur le site  
<http://truite.freezee.org>



## AAPPMA de la Selle réciprocitaires

Saint-Souplet  
Le Cateau  
Neuvilly  
Solesmes  
Saint-Python  
Haussy  
Saulzoir

VILLE	AAPPMA	Réciprocitaires
ARLEUX	L'Arleusienne	1
ARMENTIERES	Les Infatigables	1
AUBERCHICOURT	Les Loups Pêcheurs	1
AUBIGNY AU BAC	La Sirène	1
AVESNES SUR HELPE	Le Gardon Avesnois	1
BERGUES	La Fraternelle	1
BERLAIMONT	AAPPMA Berlaimont-Aulnoye-Leval	1
BOUCHAIN	Les Pêcheurs de l'Ostrevent	1
BOULOGNE SUR HELPE	Le Goujon	1
BOURBOURG	Les Martins Pêcheurs	1
BOUSSOIS	Le Brochet d'Or	1
CAMBRAI	Amicale des Pêcheurs Cambrésiens	1
CAUDRY	La Carpe Caudrésienne	1
CONDE	Les Francs Pêcheurs Condéens	1
COURCHELLETES	Scarpe et Petite Sensée	1
DOMPIERRE SUR HELPE	La Roche	1
DUNKERQUE	Le Poisson Rouge	1
ESQUELBECQ	La Gaule du Houtland	1
ETROEUNGT	La Gougeonnière	1
FECHAIN	La Féchinoise	1
FOURMIES	Les Fines Gaules de la Marlière	1
FRESNES SUR ESCAUT	Le Sandre Fresnois	1
GRANDE SYNTHÉ	Le Goujon Grand Synthois	1
GRAVELINES	La Sentinelle	1
HAUSSY	La Gaule Haussoise	1
HAUTMONT	La Baleine	1
HONDSCHOOOTE	L'Entente Hondshooteoise	1
JENLAIN	Le Martin Pêcheur Jenlinois	1
LA BASSEE	La Perche Basséenne	1
LALLAING	La Fraternelle	1
LANDRECIÉS	Les Percots de la Sambre	1
LE CATEAU	Bois de l'Abbaye	1
LE CATEAU	La Sirène	1
LE QUESNOY	La Gaule Quercitaine	1
LILLE	Les Municipaux	1
LILLE	Les Pêcheurs Unis	1
LILLE	Amicale des Pêcheurs des Transports	1
LOOBERGHE	Les Fervents de la Berge	1
LOURCHES	Les Joyeux Pêcheurs de Lourches	1
MARBAIX	La Marbaisienne	1
MARCHIENNES	La Vigilante	1
MARCOING	Le Martin Pêcheur	1
MARLY	CIMT	1
MARPENT	Le Gardon Marpentois	1
MASNIERES	La Noquette	1
MAUBEUGE	Amicale des Pêcheurs de Maubeuge	1
MERVILLE	La Tanche Mervilloise	1
NEUVILLY	La Truite	1
ONNAING	Le Pêcheur Onnaingeois	1
POIX DU NORD	La Carpe Podéenne	1
PONT SUR SAMBRE	Les Brochets	1
QUIEVRECHAIN	Les Amis de la Gaule	1
RAISMES	Les Joyeux Percots	1
ROUBAIX	Syndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing	1
SAINT AMAND LES EAUX	Les Pêcheurs de l'Amandinois	1
SAINT HILAIRE SUR HELPE	La Carpe	1
SAINT PYTHON	La Saumonée	1
SAINT SAULVE	La Canne Saint Saulvienne	1
SAINT SOUPLET	La Truite Sulpicienne et Béninoise	1
SAULZOIR	Les Amis Réunis de Saulzoir et Montrécourt	1
SEBOURG - ROMBIÉS	Les Pêcheurs Sebourgeois et Rombinois	1
SOLESMES	La Gaule Solesmoise	1
TAISNIERES EN THIERACHE	Les Percots	1
VALENCIENNES	CMCAS	1
VIEUX CONDE	Les Infatigables	1
VILLERS POL	L'Arc en ciel	1
WAVRIN	Les Frétilants Wavrinois	1
WIGNEHIES	La Claire	1

# Rapport d'activité 2014



# Conférence pour « l'A PROPOS » avec la participation du SMB Selle



Biodiversité  
et

Milieux Aquatiques

Vallée de la SELLE

Conférence par Jean-Michel SZCZYT



# Exposition "Petite faune de la Vallée de la Selle"

Exposition photographique " Petite faune de la vallée de la Selle" à la bibliothèque du Cateau Cambrésis



**Du Jeudi 03 au Jeudi 31 juillet**



# Travaux de restauration de la rivière Selle



Recharge granulométrique  
Des frayères  
À Saint-Souplet et Saint-Benin



# Réhabilitation des frayères sur le lit de la Selle : des travaux nécessaires

Depuis le début du mois, les Associations de pêche et de protection du milieu aquatique de Saint-Souplet, Saint-Benin et Le Cateau en partenariat avec la fédération de pêche du Nord restaurent des frayères à truite par apport de granulats dans le lit de la Selle.



Des travaux nécessaires pour la préservation du milieu naturel

## LE CATEAU-CAMBRÉSIS.

« Ils sont fous ces pêcheurs ! », aurait dit Astérix en constatant qu'ils remettaient des cailloux dans le lit de la rivière Selle.

« Et pourtant c'est un travail nécessaire pour la survie des truites dites sauvages ! La truite se reproduit sur des graviers fins afin que ses œufs soient bien oxygénés. Lorsque les frayères sont absentes ou se colmatent, les œufs s'asphyxient et meurent », assure Jean-Michel Szczyt, représentant de l'association de pêche de Saint-Benin Saint-Souplet.

Pour les néophytes et même pour certains pêcheurs, le travail des associations et de la Fédération de pêche reste quelque chose d'abstrait.

Pourtant, celles-ci réalisent un travail permanent pour assurer la préservation des milieux aquatiques.

La densité de truites, trop faible pour satisfaire la pression de pêche, génère un empoussinement excessif de la part des associations de pêche.

« Être pêcheur c'est aujourd'hui avant tout préserver le milieu naturel ! », affirme Jean-Michel Szczyt.

Et l'introduction de truites pour maintenir le peuplement ne répond pas aux principes de développement durable et de gestion raisonnée de la ressource.

Aussi depuis quelques années, les fédérations départementales de pêche contribuent au succès du frai en réhabilitant l'habitat

des salmonidés et l'aménagement de leurs frayères. L'objectif de ces travaux est d'apporter aux truites fario le gravier nécessaire à la reproduction.

Les bénévoles des associations ont travaillé avec des techniciens pour mener à bien ce projet.

Néanmoins ils ont déploré que des barrages fermés sans usage empêchent la migration des reproducteurs et envasent les frayères.

Car le bon déroulement du cycle de vie de la truite est assuré par le libre accès aux zones de frayères. De nombreux obstacles (buses, déversoirs de moulins) empêchent encore la migration des poissons.

« Être pêcheur c'est aujourd'hui avant tout préserver le milieu naturel ! », affirme Jean-Michel Szczyt. ■

## POURQUOI DU GRAVIER ?

La réhabilitation de l'habitat et des frayères des salmonidés consiste en un apport de grève à des endroits stratégiques, le plus souvent sur l'emplacement de frayères disparues. Ces graviers constituent le support idéal pour le frai des truites fario.

Ces travaux ne sont pas les seuls à être réalisés car, seuls, ils n'auraient que peu de réussite. C'est pourquoi on réalise le plus souvent tout un ensemble de travaux complémentaires qui consistent à réaliser des caches et favoriser la colonisation des milieux par les végétaux aquatiques. Tous les poissons dont se nourrissent les truites trouvent en effet refuge dans ces nouveaux habitats et les nombreux invertébrés qui y vivent complètent cette chaîne alimentaire.

Par ces aménagements, on améliore donc la productivité des rivières en rétablissant un fonctionnement idéal par la création de zones de reproduction, de zones d'habitat et de chasse. Les radiers, inégalement composés de cailloux, de graviers et de sable, jouent donc un rôle important pour la reproduction des poissons.

Malheureusement, les rivières sont très sensibles à un phénomène appelé colmatage. La sédimentation des limons agricoles sur les radiers empêche notamment la formation de nids de ponte et la bonne oxygénation des œufs. L'entretien constant des zones de frayère consiste donc à remettre en suspension les limons sédimentés sur les radiers, à l'aide de râtaux. C'est ce qui est fait chaque année.

# d'aménagement sur la rivière Selle

Plusieurs séries d'aménagements sont prévus au niveau de la rivière Selle, à la fois sur les berges et dans le cours d'eau lui-même. Des travaux assumés par le syndicat de rivière avec différents partenaires.



Différents travaux vont être menés le long de la Selle.

**SAINT-BENIN.** Parmi les missions principales du syndicat de Selle, inscrites dans le plan de gestion décennale de la Selle (2012-2022), figurent des travaux d'entretien, de restauration hydromorphologique de la rivière et de protection de la ripisylve (ou forêt riveraine) de ses berges.

Sur cette dernière mission, le syndicat, la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Nord et la Truite sulpicienne et béninoise ont entrepris plusieurs actions.

Il y a d'abord les recharges granulométriques du lit de la rivière pour les frayères à truites Fario (coût : 9800 € HT, financé à 80 % par l'agence de l'Eau Artois-Picardie et 20 % par la Fédération de pêche du Nord). Ensuite, les travaux d'entretien

de la ripisylve par le recépage de la végétation arbustive et l'abatage de peupliers indésirables (coût : 1 260 € HT, financé à 80 % par l'agence de l'Eau et

**« L'aménagement de deux abreuvoirs « au fil de l'eau » permettra aux animaux de s'abreuver tout en préservant le cours d'eau.**

20 % par le syndicat, les travaux étant menés par une entreprise d'Haussy et les agents du syndicat).

Prévue aussi, la mise en place de 800 mètres de clôtures pour la protection de la berge et de sa vé-

gétation stabilisatrice, avec des passages d'homme pour faciliter son entretien, la pratique de la pêche et l'accès des promeneurs le long de la rivière Selle. L'aménagement de deux abreuvoirs « au fil de l'eau » permettra aux animaux de s'abreuver tout en préservant le cours d'eau. Le coût : 11 480 € HT, financé à 80 % par l'agence de l'Eau et 20 % par la Truite sulpicienne et béninoise. Les travaux seront réalisés par une entreprise d'Avesnes-sur-Helpe et des agents du syndicat.

Ces travaux font l'objet de conventions avec l'exploitant et le propriétaire des parcelles concernées en concertation avec le syndicat de la Selle, la Fédération du Nord et la Truite sulpicienne et béninoise. ■



# Animation pêche à la mouche à la médiathèque de Le Cateau

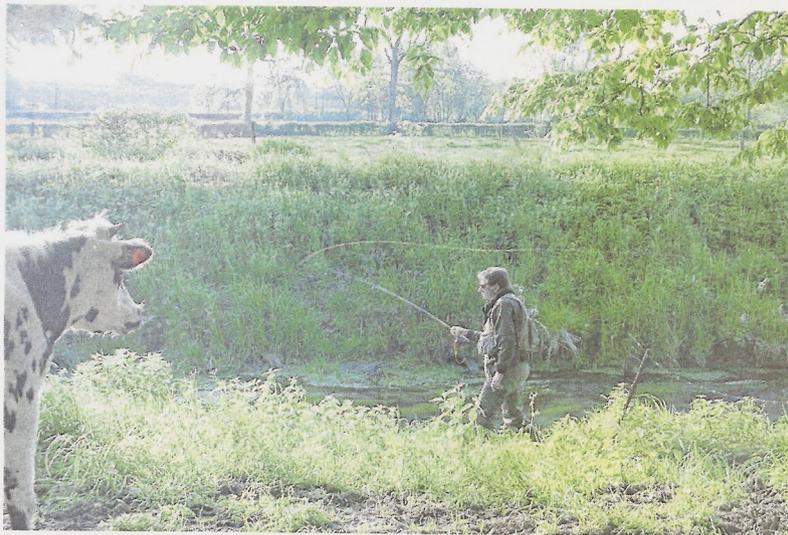
## Ce samedi à la bibliothèque, ils prennent la mouche pour ferrer la truite

Ce samedi, la bibliothèque du Cateau invite à sa conférence mensuelle. Avec au menu la truite ! Pas n'importe quelle truite mais celle que l'on pêche sur la rivière Selle et à la mouche, s'il vous plaît !

### LE CATEAU-CAMBRÉSIS.

Parler pêche à la truite avec Christian Logez et Jean Michel Szczyt, c'est se taire et écouter. D'abord parce qu'ils sont intarissables sur le sujet qu'ils connaissent au mieux, mais surtout parce qu'ils en parlent mieux que personne. « Aussi loin que nous nous en souvenons, racontent-ils, ça nous a plu tout de suite. L'idée d'attraper des poissons, de résoudre un problème dans la nature, de comprendre comment fonctionnait l'animal et de l'attraper de la plus belle des façons qui soit, à la mouche, cela nous a toujours motivés. »

On a tous en nous l'image de l'homme qui marche vers la rivière et qui tranquillement rentre dans l'eau, observe et accroche une mouche au bout de son bas de ligne, pour commencer à fouetter sa soie lentement, calmement et systématiquement. Un geste noble et élégant qui semble difficile à réaliser... Sauf si on écoute les conseils de ces deux passionnés qui ce sa-



Une conférence sur la pêche à la mouche, oui, mais une pêche qui se pratique dans la Selle.

medi vont dédramatiser ce loisir et soyons en sûr inciter à le pratiquer en « No kill » bien sûr. Et l'utilisation des mouches dans ce cas est fortement conseillée. De nombreuses études scientifiques tendent à montrer que le

“ On a tous l'image de l'homme qui marche vers la rivière, rentre dans l'eau, observe et accroche une mouche au bout de son bas de ligne...”

taux de survie des poissons relâchés en pêchant aux leurres artificiels avec des hameçons simples est très satisfaisant. Ce taux de survie décroît quand l'utilisation d'appâts naturels est autorisée. Ce qu'expliqueront Jean Michel Szczyt et Christian Logez ce samedi à la bibliothèque. ■

Conférence à la bibliothèque du Cateau, ce samedi à 10 h, entrée libre.

4407.

### LE CATEAU

## Une conférence qui a fait mouche

Chaque dernier samedi du mois, Christiane Bouvard, la responsable de la bibliothèque municipale et son équipe accueillent des personnalités venant partager, en toute amitié, leur passion et leurs réflexions.

En ce 31 janvier, Christian Logez et Jean-Michel Szczyt, respectivement Président et trésorier de la société de pêche de la truite sulpicienne et béninoise et adhérents de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) étaient venus apporter une multitude d'explications sur la rivière Selle et sur la pêche à la mouche, un sport qui demande beaucoup de technique et de respect du milieu aquatique.

La pêche à la mouche est une pratique réservée aux experts. Le but pour les moucheurs est de leurrer les poissons par l'utilisation de mouches ressemblant à un insecte aquatique qui sort de l'eau. Des leurres qui imitent une larve ou un insecte et qui peuvent être réalisés à partir de poils ou de plumes.

La pêche à la mouche est une discipline complexe qui intéresse de plus en plus de passionnés ■

#### PRATIQUE

La prochaine rencontre aura lieu le 28 février à 10 h avec Michèle Logez sur « Histoire de la carte postale de son origine aux années folles ».

Entrée libre et gratuite à la Bibliothèque municipale de Le Cateau-Cambrésis. Contact: 03 27 84 54 22.



Christian Logez, président de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du milieu Aquatique)

L'observateur du Cambrésis  
jeudi 5 février 2015

# Nettoyages de rivière



# Projets



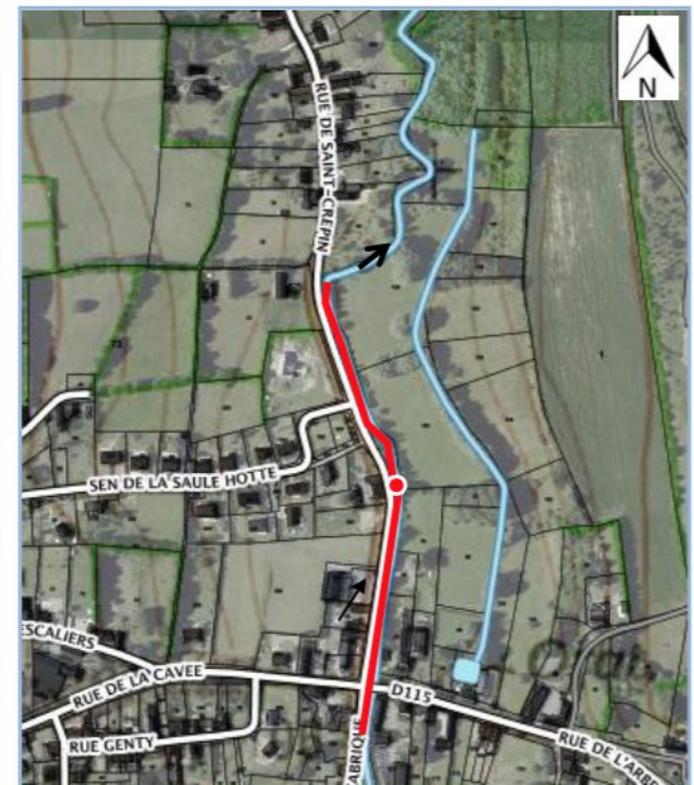
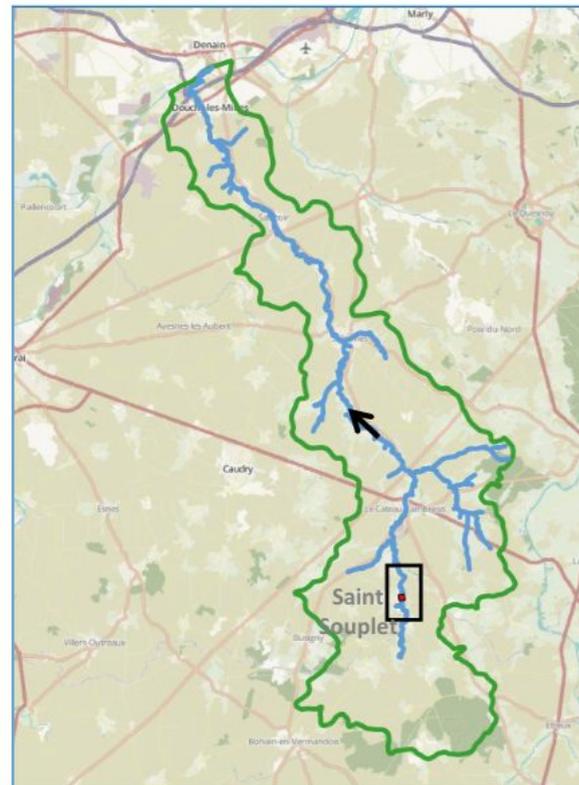
# Restauration de la Selle à Saint-Souplet rue Saint-Crépin (RD 267)

## Diversification du lit mineur et création d'un cheminement piéton en rive gauche de la Selle

### ANNEXES :

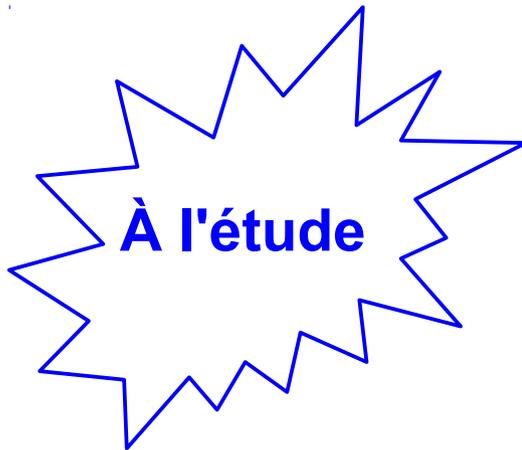
- Fiches actions 2.6 et 2.7 du plan de gestion de la Selle
- Arrêté préfectoral déclarant d'Intérêt général le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Selle (n° 59-2010-00149)

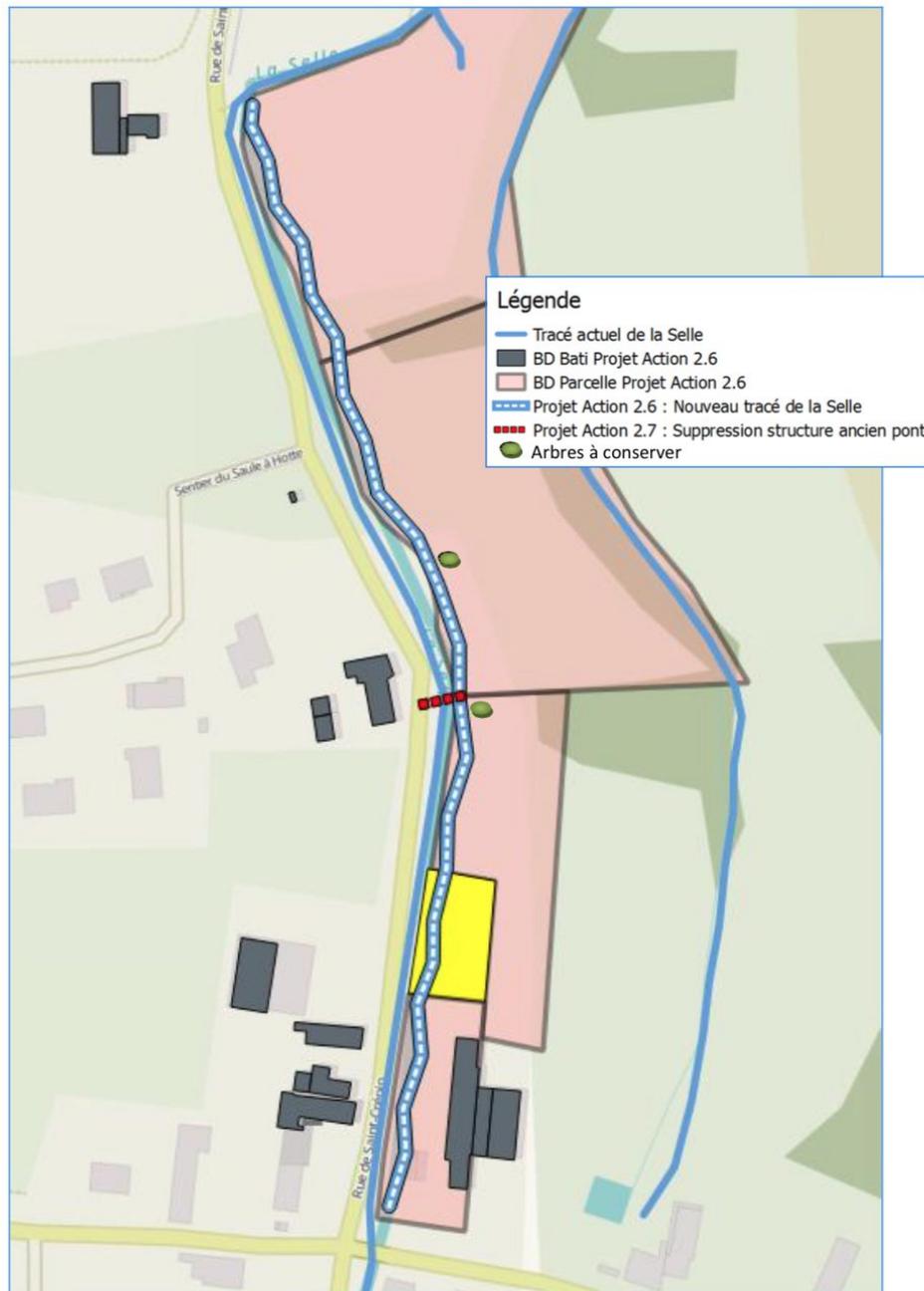
### LOCALISATION



### Légende :

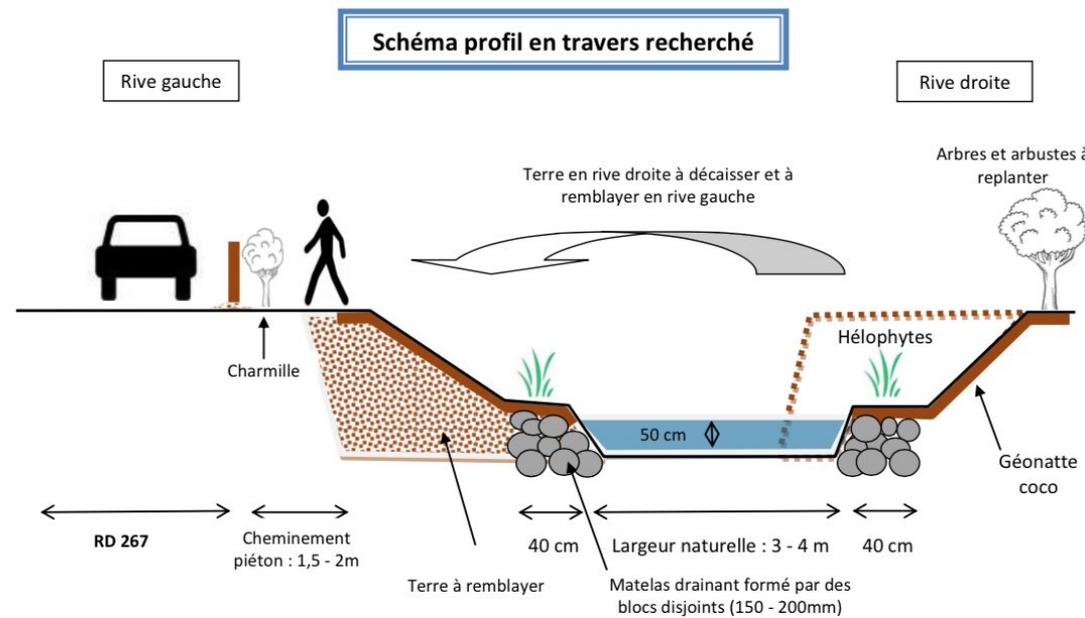
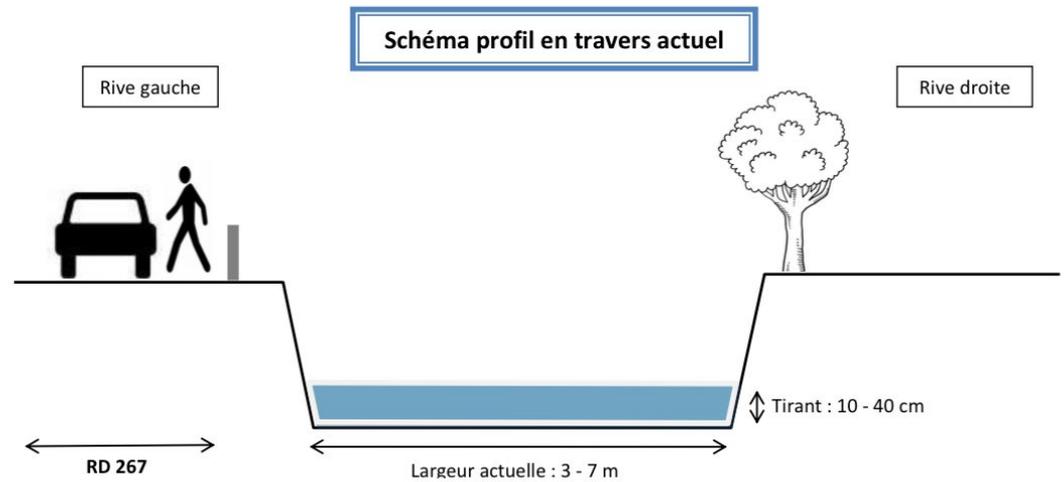
- Linéaire projet protection de berge (Plan de gestion de la Selle, action 2.6) : 340 m
- Fondations d'une ancienne passerelle - seront conservées (Plan de gestion de la Selle, action 2.7)
- Cours d'eau
- ➔ Sens d'écoulement
- Bassin versant de la Selle





**Projet de diversification du lit mineur de la Selle et création d'un cheminement piéton le long de la RD 267**

**SCHEMAS AMENAGEMENTS DES BERGES AVAL PONT RD 115**



**Risque inondation :** objectif de conservation de la section hydraulique pour ne pas aggraver le risque d'inondation

Vers un label  
pour  
la rivière Selle



*Un label Site Rivières Sauvages, pour générer de la valeur partagée sur un territoire*

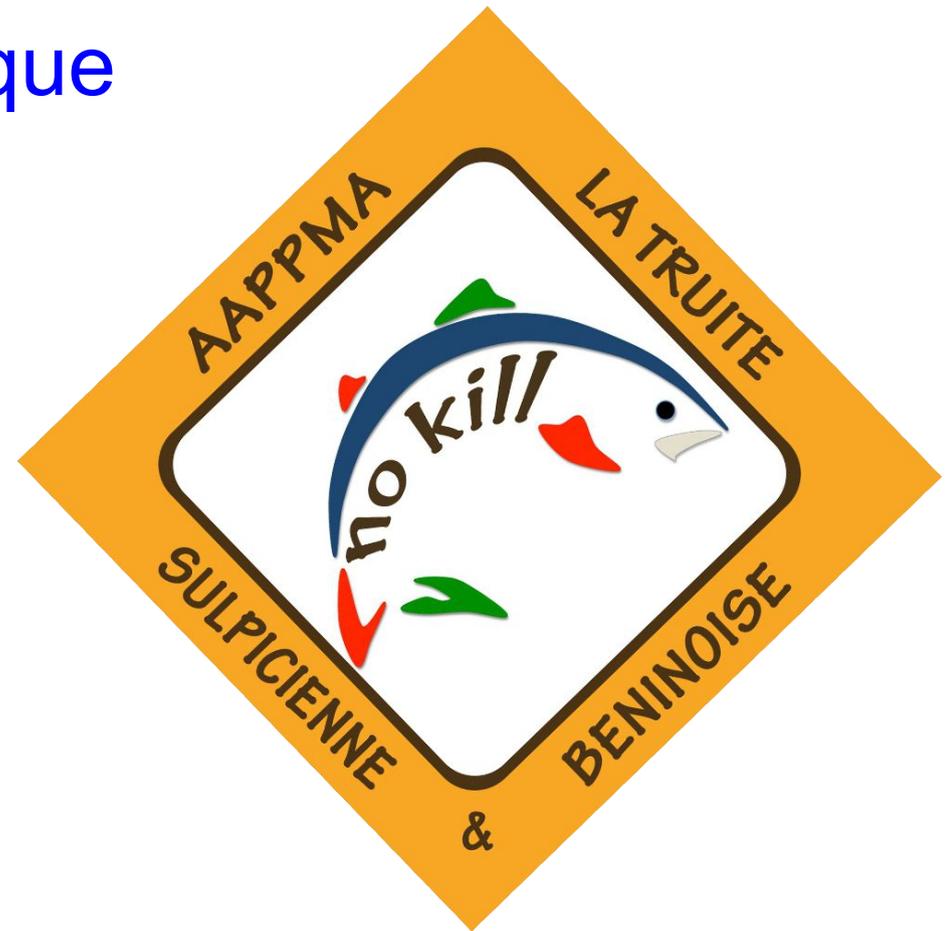
En 2011 et 2012, une grille robuste de critères techniques et scientifiques est élaborée par une commission technique appuyée par le Conseil scientifique du projet regroupant des chercheurs et praticiens venus de divers structures et territoires. La grille composée de 9 thématiques et 45 critères permet de mesurer la naturalité du cours d'eau entier ou d'une partie minimale de 10 km de longueur. Elle mesure aussi l'engagement, la bonne gouvernance des acteurs locaux et les risques liés à la fréquentation d'un milieu naturel fragile. Pour l'instant, seuls les cours d'eau de taille moyenne sont concernés.

Cette grille a été testée sur quatre sites pilotes par les scientifiques et les gestionnaires : le Chéran en Savoie et Haute Savoie, le Léguer en Bretagne, la Valserine dans l'Ain et le Jura et la Vis dans le Gard et l'Hérault rejoints ensuite par le Fangu et le Travu en Corse. Cette grille constitue le socle technique du label.

A sa suite a été élaboré en lien avec Afnor Certification un référentiel pour le label « Site Rivières Sauvages », permettant de préciser d'une part le processus de labellisation et d'autre part de reconnaître à la fois la qualité naturelle exceptionnelle de la rivière concernée et de garantir l'engagement des acteurs locaux. Parallèlement un travail de fond avec l'appui de l'Ecole Centrale de Paris a été conduit qui prouve que le **capital nature sauvage** d'un cours d'eau peut être un facteur de développement local durable, prenant en compte les services écosystémiques, au moins aussi intéressants que la construction d'une énième centrale hydroélectrique.



# Signalétique



# Passage de clôtures



# Reproduction 2014/2015

Le nombre important de frayères laisse espérer un succès pour 2015 !



La qualité physico chimique de la rivière est essentielle à notre santé  
et à la survie des poissons.

La surveillance des pollutions, du réseau d'assainissement et de l'épuration des eaux  
usées fait partie de nos missions.

# Renouvellement du conseil d'administration de l'AAPPMA

Fin 2015, auront lieu les AG extraordinaires pour l'élection des CA  
des AAPPMA !

Pour être candidat, il vous faut 2 ans de cartes de pêche  
dans l'AAPPMA

Celle de 2014 et celle de 2015 !

Pour voter, uniquement celle de 2015.

Début 2016, suivront l'élection du CA de votre FD !  
Le vote est fait par les représentants des AAPPMA.

Votre mobilisation décidera de ce qui se passera dans la pêche de  
demain !

# Bonne saison de pêche 2015



Merci pour votre attention !  
Bienvenue au pot de l'amitié !

